

ASSURANCE GROUPE CONFORT



LE RESUME DE VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VOYAGE

(Produit « Assurance Groupes Confort » n°14254)



VOS GARANTIES

- OPTION N° **E**
- Extension Retour impossible
- Option Protection Sanitaire



VOTRE NUMERO DE CONTRAT PERSONNEL

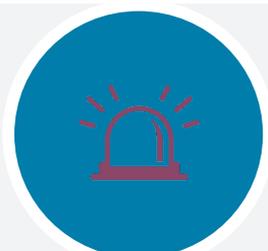
(n° des Conditions Particulières)

.....

VOUS ETES AMENES A FAIRE VALOIR VOS GARANTIES D'ASSURANCE AVANT OU APRES VOTRE VOYAGE ?

En cas de Sinistre susceptible de donner lieu à une annulation, vous devez annuler votre réservation auprès de l'organisateur du voyage dès que vous en avez connaissance.

Vous devez nous envoyer votre déclaration de sinistre dans les cinq jours ouvrés suite à la survenance de l'événement (en cas d'annulation) ou suite à votre retour de voyage (pour tous les autres cas).

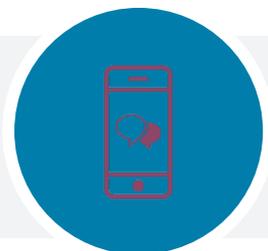


VOUS AVEZ BESOIN D'UNE ASSISTANCE DURANT VOTRE SEJOUR ?

Pour bénéficier des garanties d'assistance du présent contrat, il est IMPERATIF de contacter les services publics de secours dans un premier temps et de contacter ensuite le plateau d'assistance préalablement à toute intervention, ou initiative personnelle afin d'obtenir un numéro de dossier qui, seul, justifiera une prise en charge.

QUI CONTACTER ?

ASSUREVER
Service Gestion Clients
TSA 52216 - 18039 BOURGES CEDEX
Tél. : +33 1 73 03 41 01
Mail : gestion@assurever.com



QUI CONTACTER ?

24h/24 – 7j/7

MUTUAIDE Services
Tél. : +33 1 55 98 51 51

N° de contrat à communiquer : **14254**



Lors de la souscription du contrat, communiquez votre adresse e-mail à votre agent de voyages et bénéficiez des avantages de notre « Compagnon de voyage » :

un espace personnel, votre contrat, vos Conditions Générales et un accès direct au plateau d'assistance en un clic !

Application disponible gratuitement sur App Store et Google Play, directement en flashant le logo ci-contre.



VOS GARANTIES EN SYNTHÈSE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC MAXIMUM PAR PERSONNE	OPTIONS N°					
		A	B	C	D	E	F
ANNULATION DE VOYAGE							
Annulation de voyage • Maladie, accident ou décès ↳ Franchise • Autres causes d'annulation ↳ Franchise	• 8 000 € / personne et 40 000 € / événement • 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne • 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne (sauf stipulation contraire)		■	■	■		
Annulation de voyage toutes causes justifiées • Maladie, accident ou décès ↳ Franchise • Annulation en toutes causes justifiées • Annulation en cas d'attentat ou de catastrophe naturelle survenant à destination	• 8 000 € / personne et 40 000 € / événement • 5 % de l'indemnité avec un minimum de 20 € / personne • Franchise de 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne					■	■
Gestion Sérénité • Annulation cas imprévu sans justificatifs ↳ Franchise	• 1 000 € / personne et 5 000 € / événement • 30 % de l'indemnité avec un mini. de 150 € / pers.						■
PRE-ACHEMINEMENT							
• Prise en charge d'un nouveau billet de pré-acheminement ↳ Franchise	• Dans la limite du prix du transport initial • 20 % du coût du billet initial de pré-acheminement		■	■	■	■	■
BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS							
• Vol, destruction totale ou partielle, perte • Retard de livraison des bagages > 24 heures	• 1 500 € / pers, 7 500 € / évèn (franchise 50 € / valise) • 150 € / personne	■	■	■	■	■	■
ASSISTANCE RAPATRIEMENT							
• Transport / Rapatriement • Retour des membres de la famille ou d'un accompagnant • Présence hospitalisation • Prolongation de séjour • Accompagnement des enfants • Frais médicaux à l'étranger • Extension pour USA / Canada / Hong Kong / Singapour / Japon, Australie, Nouvelle-Zélande • Urgences dentaires • Frais de caisson pour la plongée sous-marine ↳ Franchise frais médicaux et urgences dentaires • Rapatriement du corps • Frais funéraires	• Frais réels • Billet retour + taxi • Billet aller-retour et 80 € / jour (maximum 10 jours) • 80 € / jour (maximum 10 jours) • Billet aller-retour • 30 000 € • 150 000 € • 160 € • 2 000 € / personne et 10 000 € / évènement • 30 € / personne • Frais réels • 2 500 € / personne	■		■	■	■	
RETOUR ANTICIPE							
• Hospitalisation ou décès d'un membre de la famille • Sinistre au domicile	• Billet retour + taxi • Billet retour + taxi	■			■	■	■
ASSISTANCE VOYAGE							
• Avance de la caution pénale • Frais de recherche et de secours en mer et en montagne • Avance de fonds	• 7 500 € / personne • 4 500 € / personne • 1 500 € / personne	■			■	■	■
INTERRUPTION DE SEJOUR							
• Suite à un retour anticipé ou rapatriement médical	• Prorata temporis ou avoir du prix initial			■	■	■	■
INDIVIDUELLE ACCIDENT							
• Capital décès ou invalidité permanente • Indemnité pour les enfants mineurs	• 15 000 € max. / pers. et 70 000 € max. / évènement • 7 500 € max. / pers. et 35 000 € max. / évènement				■	■	■
RETOUR IMPOSSIBLE							
• Frais de prolongation de séjour	• 10 % du montant du voyage / nuit / pers. avec un mini. de 50 € (maxi. 5 nuits et 1 nuit de franchise)	○			○	○	○
PROTECTION SANITAIRE							
• Annulation maladie suite épidémie ou pandémie 30 jours avant le départ • Annulation refus d'embarquement suite à prise de température et test PCR et/ou antigénique positif • Rapatriement en cas d'épidémie ou pandémie • Frais médicaux en cas d'épidémie ou pandémie • Frais hôteliers suite mise en quarantaine	• 8 000 € / personne et 40 000 € / évèn. (franchise 5% avec un mini. de 20 € / pers.) • 8 000 € / personne et 40 000 € / évèn. (franchise 10% avec un mini. de 50 € / pers.) • Frais réels • 150 000 € / personne (franchise de 30 € / personne) • 150 € / nuit (maximum 14 nuits)				○	○	○

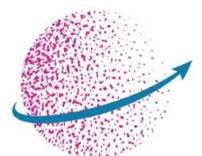
Les Conditions Générales complètes sont disponibles sur simple demande à votre agent de voyages.

■ Inclus ○ En option



TSA 72218
18039 BOURGES CEDEX
Tél : 01 73 03 41 01 - www.assurever.com

S.A.R.L. au capital de 516 500 € - RCS Paris B 384.706.941
Société de courtage et de gestion d'assurance immatriculée à l'ORIAS
sous le n°07 028 567 (www.oriass.fr)
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS Cedex 9



ASSUREVER
assure vos voyages